



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1684

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux - Saint Priest

objet : Boulevard Urbain Est - Rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux pour les bassins, murs et passerelle

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1684**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux - Saint Priest

objet : **Boulevard Urbain Est - Rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier - Autorisation de signer un avenant au marché public de travaux pour les bassins, murs et passerelle**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2009-1020 du 2 novembre 2009, le conseil de Communauté a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour les bassins, murs et passerelle, pour l'aménagement du boulevard urbain est entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier, sur les communes de Vénissieux et Saint Priest. Ce marché a été notifié sous le n° 09427709, le 10 novembre 2009, au groupement d'entreprises Maia Sonnier / Guintoli / GTS / EHTP, pour un montant de 6 985 110,32 € HT, soit 8 354 191,94 € TTC.

Exposé du contexte, de l'objet de l'avenant, motivation des besoins

Les travaux du boulevard urbain est incluent notamment la restructuration d'un bassin de rétention-infiltration existant et la création d'un nouveau bassin d'infiltration. Ces deux bassins sont séparés par une voirie : le chemin du Charbonnier. A terme, ils doivent être reliés par un cadre de dimensions 2,20 mètres par 2,0 mètres, posé en tranchée ouverte avec soutènement des réseaux.

Au début du chantier, il s'est avéré que l'état du réseau ERDF (câbles de type papier) ne permettait pas un soutènement des câbles. La Communauté urbaine de Lyon a donc demandé à ERDF de modifier son réseau. Toutefois, les délais de remplacement des câbles ne sont pas compatibles avec le planning du chantier.

Il est donc nécessaire de relier provisoirement les deux bassins par le forage d'une canalisation DN 500 mm, en attendant la modification du réseau ERDF et la pose du cadre en tranchée ouverte. Ce forage génère une dépense supplémentaire, un avenant est nécessaire.

Cet avenant n° 1, d'un montant de 96 414,50 € HT, soit 115 311,74 € TTC, porterait le montant total du marché à 7 081 524,82 € HT, soit 8 469 503,68 € TTC, soit une augmentation de 1,4 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer un avenant n° 1 au marché n° 09427709 conclu avec le groupement d'entreprises Maia Sonnier / Guintoli / GTS / EHTP pour les travaux de bassins, murs et passerelle du boulevard urbain est entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier sur les communes de Vénissieux et Saint Priest. Cet avenant, d'un montant de 96 414,50 € HT, soit 115 311,74 € TTC porte le montant total du marché à 7 081 524,82 € HT, soit 8 469 503,68 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme C 1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 0687 le 10 janvier 2007 pour la somme de 13 700 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercice 2010 - compte 231 583 - fonction 821.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.